

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4284</b>	De <b>Mme Valérie Lacroute</b> ( Les Républicains - Seine-et-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> > Limitation de vitesse : résultats des expérim	<b>Analyse</b> > Limitation de vitesse : résultats des expérimentations.
Question publiée au JO le : <b>26/12/2017</b>		

### Texte de la question

Mme Valérie Lacroute interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les expérimentations menées sur les routes bidirectionnelles où, entre juillet 2015 et juillet 2017 la vitesse a été limitée à 80km/h au lieu des 90 km/h en vigueur partout ailleurs. Trois tronçons de route sont concernés pour une longueur totale de 81 kilomètres. Il s'agit de la RN7 dans la Drôme sur 18 kilomètres, la RN 151 dans la Nièvre et dans l'Yonne sur 49 kilomètres et la RN 57 en Haute-Saône sur 14 kilomètres. Alors que le Gouvernement envisage de généraliser cette nouvelle limitation de vitesse sur les routes bidirectionnelles, elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les résultats de l'expérimentation, en particulier les chiffres de l'accidentologie.